



**Arrêté temporaire n°25-AT-0074
Portant réglementation du stationnement**

BOULEVARD DE LA ROCHE DU ROI

**Objet : Marché
associatif**

Interdiction de
stationnement

Du 28 février 2025 au
29 mars 2025

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

Considérant la demande de l'association La Marlio'Zen, sise bd de la Roche du Roi - 73100 Aix-les-Bains, représentée par Monsieur Bechir Bejaoui,

Considérant que l'organisation du marché associatif rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 28/02/2025 au 29/03/2025 BOULEVARD DE LA ROCHE DU ROI,

ARRETE

ARTICLE 1 :

À compter du 28/02/2025 et jusqu'au 29/03/2025 de 14h00 à 20h00, tous les vendredis, samedis et dimanches le stationnement des véhicules est interdit BOULEVARD DE LA ROCHE DU ROI sur tout le côté Est de la salle Sainte Bernadette, sauf le dimanche 23 mars 2025. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux organisateurs de l'événement.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont la copie sera envoyée **au Directeur de Cabinet.**

ARTICLE 4 :

Destinataires :

- La Marlio'Zen
- Monsieur le Commandant de Police
- Monsieur le Chef du centre de secours d'Aix-les-Bains
- M. le Directeur du Centre Hospitalier Métropole Savoie - site d'Aix-les-Bains
- ONDEA - Compagnie des transports du Lac du Bourget

Arrête N° 25-AT-0074

1/2

Police municipale
4 rue Jean Monard
73100 AIX-LES-BAINS
Tél : 04.79.35.38.36
Mail :
police@aixlesbains.fr

- Le service voirie signalisation
- M le Chef de la Police Municipale

Aix-les-Bains, le 03 février 2025


Le Maire d'Aix-les-Bains
Renaud BERETTI



Arrêté N° 25-AT-0074
2/2